

1. Identification

Identificateur de produit**Identité du produit**

Sodium Hydrosulfite Powders and Blends (CHE-3040S)

Autres moyens d'identification;

V-BRITE; VIRWITE; VIRTEX; K-BRITE; HYDRO F.

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Agent réducteur.

Restrictions d'utilisation :

Non disponible.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Nom de la société**Chemtrade Logistics Inc. (Canada)
155 Gordon Baker Road Suite 300
Toronto, Ontario M2H 3N5
416-496-5856Chemtrade Logistics Inc. (US)
90 East Halsey Road, Suite 200
Parsippany, NJ 07054
(800) 228- 8558**Secours****Téléphone No**Numéro de Chemtrade en cas d'urgence : (866) 416-4404 (États-Unis et Canada)
CHEMTREC +1-800-424-9300
Pour une urgence chimique, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident, appeler CHEMTREC - jour et nuit**Service clientèle:**Pour des renseignements sur la FDS: (416) 496-5856
www.chemtradelogistics.com

2. Identification des dangers du produit

Classification de la substance ou du mélangeSubstance auto-échauffante,
catégorie 1; H251

Matière auto-échauffante; peut senflammer.

Toxicité aiguë (orale), catégorie 4;
H302

Nocif en cas d'ingestion.

Lésions oculaires graves / irritation
oculaire, catégorie 1; H318

Provoque des lésions oculaires graves.

Éléments d'étiquetage**Danger**

H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

[Prévention] :

P235+410 Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

[Réponse] :

P301+312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin en cas de malaise.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin.

P330 Rincer la bouche.

[Stockage] :

P407 Maintenir un intervalle d'air entre les piles, palettes.

P420 Stocker à l'écart des autres matières.

[Disposition] :

P501 Éliminer les contenus ou le conteneur conformément aux réglementations locales et nationales.

Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

Ne contient PAS de composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS) selon la liste combinée PFASMASTER de l'EPA des États-Unis des produits chimiques PFAS.

3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
Acide dithioneux, sel disodique Numéro CAS: 7775-14-6 Synonymes : Aucune information disponible	80 - 100	Substance auto-échauffante, catégorie 1; H251 Toxicité aiguë (orale), catégorie 4; H302	Pas de données disponibles.-
Carbonate de sodium Numéro CAS: 497-19-8 Synonymes : Aucune information disponible	3 - 7	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2; H319	Pas de données disponibles.-
Acide disulfureux, disodique sel Numéro CAS: 7681-57-4 Synonymes : Aucune information disponible	3 - 7	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4; H302 Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1; H318	Pas de données disponibles.-

La concentration réelle ou la plage de concentration est retenue comme secret commercial.

*PBT/vPvB - substance PBT, vPvM ou vPvB.

Les textes complets des phrases sont présentés dans la section 16.

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact de composition sont retenus en tant que secret commercial au sens de la norme de communication des dangers de l'OSHA [29 CFR 1910.1200].

Section 4. Premiers secours

Description des premiers secours

Généralités

En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Yeux

Irriguer abondamment avec de l'eau propre pendant au moins 30 minutes, en tenant les paupières écartées et consulter un médecin. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

Peau

Enlevez les vêtements contaminés. Lavez soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utilisez un nettoyant pour la peau reconnu. Tremper la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Ingestion

En cas d'ingestion, obtenez des soins médicaux immédiats. Restez au repos. Ne pas provoquer de vomissements.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé

Effets aigus sur la santé : Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves lésions oculaires.

YEUX : Le contact provoque de graves lésions oculaires. Provoque des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive avec rougeur, douleur, gonflement, vision floue et brûlures sévères (immédiat). Aucun effet retardé du contact avec les yeux n'est attendu. Aucun effet chronique dû au contact avec les yeux n'est connu.

PEAU : Peut causer une irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur et douleur. (immédiat).

INHALATION : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. (IMMÉDIAT).

INGESTION : Nocif en cas d'ingestion. (IMMÉDIAT). Les symptômes peuvent inclure nausées, vomissements et diarrhée.

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial : En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin.

Voir la section 2 pour plus de détails.

Yeux	Provoque des lésions oculaires graves.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Effets chroniques	Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau, brouillard (quantités d'inondation).

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'utilisation d'un fort jet d'eau peut propager le feu. Ne pas utiliser de méthode d'extinction qui étouffe le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux :Au contact de l'eau libre des oxydes de soufre. Les oxydes de soufre sont toxiques.

Incompatible with water, releases H₂S, SO₂ which is toxic by inhalation

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Conseils aux pompiers

Comme pour tous les incendies, portez une pression positive, un appareil respiratoire autonome (APRA) avec une pièce complète et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Portez des APRA pendant le nettoyage immédiatement après l'incendie. Ne pas fuméesr.

Risque d'incendie : Auto-chauffage : peut s'enflammer. Poussière combustible.

Risque d'explosion : Risque d'explosion de poussière dans l'air. Les contenants peuvent éclater lorsqu'ils sont exposés à une chaleur excessive.

Réactivité : L'exposition à l'humidité, à l'air humide, à l'eau ou à des températures élevées (>60 °C/ >140 °F) provoque la décomposition et produit suffisamment de chaleur pour enflammer les matériaux

combustibles environnants. Peut réagir violemment/explosivement avec le chlorite de sodium et d'autres oxydants puissants. Réagit avec des acides forts pour former du dioxyde de soufre toxique. Peut réagir avec d'autres matériaux - voir les matériaux incompatibles à la section 10.

Instructions de lutte contre l'incendie : N'entrez pas dans une zone en feu sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire. Utilisez un spray ou un brouillard d'eau pour refroidir les contenants exposés. Ne pas inhaler les fumées des incendies ou les vapeurs provenant de la décomposition. Évitez de soulever de la poussière. **Faites preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie chimique.**

Produits de combustion dangereux : Oxydes de soufre. Vapeurs irritantes ou toxiques. Oxydes de sodium.

Autres informations : Ne laissez pas l'eau de lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Guide ERG N° 135

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne touchez pas ou ne marchez pas à travers les matériaux déversés. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Fournir une ventilation adéquate. Portez un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Mettez l'équipement de protection individuelle approprié. Voir la section 8. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas inhaler la poussière.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Retirer rapidement les vêtements souillés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.

Précautions pour la protection de l'environnement

Incompatible with water, releases H₂S, SO₂ which is toxic by inhalation

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Éviter la libération dans l'environnement.

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection personnelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

Aérer la zone.

Méthodes de nettoyage :

Déversement ou fuite : Éliminez toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de feux, d'étincelles ou de flammes) de la zone immédiate. Ne touchez pas et ne marchez pas sur le matériau renversé. Arrêtez la

fuite si vous pouvez le faire sans risque. **Petit déversement** : Dissolvez dans 5 parties d'eau et récupérez pour élimination appropriée. **Précaution** : Le contact avec l'eau libère des gaz toxiques en cas d'inhalation (dioxyde de soufre). Consultez le Guide ERG numéro 135 pour plus d'informations.

N'utilisez aucune procédure qui pourrait disperser la poussière dans l'air s'il existe une possibilité d'ignition. Transférez le matériau renversé dans un contenant approprié pour élimination. Contactez les autorités compétentes après un déversement. Éliminez conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Confinement : Contenir les déversements avec des barrières appropriées et empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. N'utilisez que des outils non étincelants. Ventiler la zone. Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

Section 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les conteneurs avec précaution pour éviter les dommages et les déversements.

Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas de brume, de pulvérisation et de vapeurs.

Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements. Utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention] :

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gardez le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec et frais.

Tenir/conserver à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles. Conserver séparément. Maintenir un entrefer entre les piles et les palettes

Température d'entreposage : < 50 °C (122 F) Garder le matériel au sec.

Se conformer à la réglementation applicable. Maintenir l'écart d'air entre les piles et les palettes. Les procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique doivent être suivies

Matières incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants. Eau, humidité. Humidité.

Matériaux organiques. Matériaux combustibles. Chlorite de sodium. Poudre d'aluminium. Carbonate de potassium. Benzaldéhyde.

Dangers supplémentaires lorsqu'ils sont traités : L'accumulation et la dispersion de poussières avec une source d'inflammation peuvent provoquer une explosion de poussière combustible. Gardez les niveaux de poussière au minimum et suivez les règlements applicables. Le contact avec l'eau provoque une réaction de chaleur exothermique, ce qui peut provoquer une augmentation significative de la température. Ne pas

mélanger avec des acides. Le contact avec les acides libère du gaz toxique. Peut se décomposer à haute température. Lorsqu'il est chauffé à la décomposition, émet des vapeurs toxiques.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage] :

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent réducteur.

Restrictions d'utilisation :

Non disponible.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
497-19-8	Carbonate de sodium	ACGIH	Aucune limite établie
		OSHA	Aucune limite établie
		NIOSH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie
7681-57-4	Acide disulfureux, disodique sel	ACGIH	5 mg/m ³
		OSHA	Aucune limite établie
		NIOSH	TWA 5 mg/m ³
		Alberta	5 mg/m ³ TWA
		Colombie-Britannique	5 mg/m ³ TWA
		Manitoba	5 mg/m ³ TWA
		Nouveau-Brunswick	5 mg/m ³ TWA
		Terre-Neuve-et-Labrador	5 mg/m ³ TWA
		Nouvelle-Écosse	5 mg/m ³ TWA

		Territoires du Nord-Ouest	5 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ STEL
		Nunavut	5 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ STEL
		Ontario	5 mg/m ³ TWA
		Île-du-Prince-Édouard	5 mg/m ³ TWA
		Québec	5 mg/m ³ TWAEV
		Saskatchewan	5 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ STEL
		Yukon	Aucune limite établie
7775-14-6	Acide dithioneux, sel disodique	ACGIH	Aucune limite établie
		OSHA	Aucune limite établie
		NIOSH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie

Les limites d'exposition aux poussières de nuisance sont: OSHA PEL: 15 mg/m³ (50 mppcf*) TWA, ACGIH 10 mg/m³.

Contrôles de l'exposition

Respiratoire

Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, portez une protection respiratoire approuvée.

Yeux

Lunettes de sécurité chimique et écran facial.

Peau

Portez des gants résistants aux produits chimiques et au feu. Évitez le contact avec la peau. Portez des gants de protection. Portez des vêtements de protection appropriés.

Matériaux pour les vêtements de protection : Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques. Portez des vêtements et des gants résistants aux produits chimiques et au feu.

Contrôles d'ingénierie	Contrôles de l'exposition Contrôles techniques appropriés : Des fontaines d'urgence pour les douches oculaires et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que toutes les réglementations nationales et locales sont respectées.
Autres pratiques de travail	Mettez l'équipement de protection individuelle approprié. Gants, vêtements de protection et lunettes de sécurité compatibles avec les produits chimiques. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas inhaler la poussière. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails). Adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Retirer rapidement les vêtements souillés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Couleur	Blanc
Odeur	Salty odor
Seuil olfactif	Aucune information disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	300 °C (572 °F) Decomposes before reaching melting point
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Nest pas applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité : Aucune information disponible Limite supérieure d'explosivité: Aucune information disponible
Point d'éclair	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammation (°C)	250 °C (482°F) for sodium hydrosulfite powder
Température de dégradation (°C)	70 - 151 °C (158 – 303.8°F) for sodium hydrosulfite powder
pH	6 - 10 [1% by weight solution at 68 °F (20 °C)]

Viscosité (cSt)	Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau	Eau: 241 g/l à 20 °C estimé (pour le dithionite de sodium)
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune information disponible
Tension de vapeur (Pa)	Aucune information disponible
Densité	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible

Caractéristiques des particules	60 um: 77.33% 30um to 60um: 16.11% < 30um: 6.56%
Vitesse d'évaporation (Ether =1)	Aucune information disponible
Densité	55 - 65 lb/ft3

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

L'exposition à l'humidité, à l'air humide, à l'eau ou à des températures élevées (>60 °C/ >140 °F) provoque la décomposition et génère suffisamment de chaleur pour enflammer les matériaux combustibles environnants. Peut réagir violemment ou de manière explosive avec le chlorite de sodium et d'autres oxydants puissants. Réagit avec des acides forts pour former du dioxyde de soufre toxique. Peut réagir avec d'autres matériaux - se référer aux matériaux incompatibles.

Stabilité chimique

Auto-échauffement : peut prendre feu

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants puissants. Eau, humidité. Humidité. Matériaux organiques. Matériaux combustibles. Chlorite de sodium. Poudre d'aluminium. Carbonate de potassium. Benzaldéhyde.

Produits de décomposition dangereux

Au contact de l'eau libère des oxydes de soufre. Les oxydes de soufre sont toxiques.

Section 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Estimations de la toxicité aiguë du produit	545	NA	NA	NA	NA

Ingrédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Acide dithioneux, sel disodique - (7775-14-6)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Carbonate de sodium - (497-19-8)	2,800.00, Rat - Catégorie: 5	> 2,000.00, Lapin - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Acide disulfureux, disodique sel - (7681-57-4)	1,420.00, Rat - Catégorie: 4	>2,000.00, Rat - Catégorie: 5	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
497-19-8	Carbonate de sodium	CIRC	No
		ACGIH	Aucune limite établie
7681-57-4	Acide disulfureux, disodique sel	CIRC	Groupe 3
		ACGIH	A4
7775-14-6	Acide dithioneux, sel disodique	CIRC	No
		ACGIH	Aucune limite établie

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	4	Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	1	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

Voies d'entrée possibles :

Inhalation, ingestion, contact et absorption cutanées.

Symptômes et effets, aigus et différés :

Effets aigus sur la santé : Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves lésions oculaires.

YEUX : Le contact provoque de graves lésions oculaires. Provoque des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive avec rougeur, douleur, gonflement, vision floue et brûlures sévères (immédiat). Aucun effet retardé du contact avec les yeux n'est attendu. Aucun effet chronique dû au contact avec les yeux n'est connu.

PEAU : Peut causer une irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur et douleur. (immédiat).

INHALATION : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. (IMMÉDIAT).

INGESTION : Nocif en cas d'ingestion. (IMMÉDIAT). Les symptômes peuvent inclure nausées, vomissements et diarrhée.

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

: En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin.

Yeux Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Effets chroniques Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation

Section 12. Informations écologiques
Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Réferez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l
Acide dithioneux, sel disodique - (7775-14-6)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Carbonate de sodium - (497-19-8)	300.00, Lepomis macrochirus	227.00, Ceriodaphnia sp.	100.00, Algues
Acide disulfureux, disodique sel - (7681-57-4)	316.00, Leuciscus idus	89.00, Daphnia magna	43.80, Desmodesmus subspicatus

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Section 13. Considérations relatives à l'élimination
Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, fédérales, provinciales, territoriales et internationales.

Écologie - Déchets : Évitez les rejets dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

Informations Supplémentaires : Le contenant peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

Section 14. Informations relatives au transport


Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

DOT (transport terrestre national)

Numéro ONU	DITHIONITE DE SODIUM
Nom d'expédition des Nations unies	UN1384,Sodium hydrosulfite (mixture),4.2,II
Classe(s) de danger pour le transport	4.2
Sous-classe	Non applicable
Groupe d'emballage	II

TMD (transport terrestre national)	
Numéro ONU	UN1384
Nom d'expédition des Nations unies	Sodium hydrosulfite (mixture)
Classe(s) de danger pour le transport	4.2
Sous-classe	Non applicable
Groupe d'emballage	II

IMO / IMDG (transport maritime)	
Numéro ONU	UN1384
Nom d'expédition des Nations unies	Sodium hydrosulfite (mixture)
Classe(s) de danger pour le transport	4.2
Sous-classe	Non applicable
Groupe d'emballage	II

ICAO/IATA	
Numéro ONU	UN1384
Nom d'expédition des Nations unies	Sodium hydrosulfite (mixture)
Classe(s) de danger pour le transport	4.2
Sous-classe	Non applicable
Groupe d'emballage	II

Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non;

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible

Section 15. Informations réglementaires
Résumé sur les réglementations

La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés.

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA): Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.

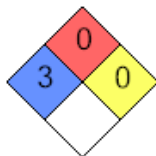
Classement NFPA

Santé (bleu) :3

Feu (rouge) :0

Réactivité (jaune) :0

Spécial (blanc) :--



Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA):

Acide disulfureux, disodique sel

Acide dithioneux, sel disodique

Carbonate de sodium (Présent)

CERCLA Produits chimiques et quantités à signaler :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :

Acide disulfureux, disodique sel

Acide dithioneux, sel disodique

Carbonate de sodium

Liste extérieure des substances (LES) :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey :

Acide disulfureux, disodique sel

Acide dithioneux, sel disodique

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie :

Acide disulfureux, disodique sel

Acide dithioneux, sel disodique

Proposition 65 - Substances carcinogènes :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 - Toxines de croissance :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Proposition 65 Étiquette de Danger:

This product contains no chemicals known to the State of California to cause cancer and birth defects or other reproductive harm.

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	US TSCA	Australia AICS	Korea ECL	EU EINECS	EU ELINCS	EU SVHC	EN NLP	Mexico INSQ
Acide dithioneux, sel disodique (7775-14-6)	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Carbonate de sodium (497-19-8)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
Acide disulfureux, disodique sel (7681-57-4)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	China IECSC	Japan ENCS	Japan ISHL	Japan PDSCL	Japan PRTR 1	Japan PRTR 2	Philippines PICCS	New Zealand NZIOC
Acide dithioneux, sel disodique (7775-14-6)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Carbonate de sodium (497-19-8)	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Acide disulfureux, disodique sel (7681-57-4)	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui

Section 16. Autres informations

Date de révision 11/26/2025

Numéro de fiche 3

signalétique

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui

peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Avertissement : Les informations présentées ici sont fournies à titre de guide à ceux qui manipulent ou utilisent ce produit. Des pratiques de travail sécuritaires doivent être utilisées lorsque vous travaillez avec des matériaux. Il est important que l'utilisateur final décide de la pertinence des procédures de sécurité utilisées lors de l'utilisation de ce produit.

Fin du document